

## ► LA PRIME DE NOËL SAUVÉE, LES 540.000€ DOUBLÉS !

La mobilisation des personnels soutenue par l'intersyndicale CGT-FSU-SUD (envahissement du Conseil d'administration où siège le Ministère de la culture par près de 200 collègues, grèves, etc.) et les interventions de la CGT ont donc payé. Non seulement la prime de fin d'année a bien été versée en 2018 mais les 540.000 € devant renchéris les primes seront bien intégralement redistribués aux personnels en 2018 et 2019. Sans une rallonge de dernière minute du Ministère de la culture de 300.000 € rien n'aurait été possible. De plus, 540.000 € sont à nouveau inscrits au budget 2019 pour « l'amélioration de la situation indemnitaire des agents ». Notre combat désormais : une redistribution équitable de cette somme afin de réduire les inégalités de traitement ayant cours dans notre établissement.

## ► ÉLECTIONS : LA CGT BNF SORT LARGEMENT EN TÊTE

Malgré une baisse de la participation, la CGT reste largement en tête de ces élections avec 38% des suffrages soit 4 sièges sur 10 au Comité technique et 4 sur 9 au CHSCT. Cela confirme la poussée historique de 2014 (41% des suffrages, soit +14% par rapport à 2010) et nous conforte dans notre ligne qui allie à la fois propositions concrètes, défense des agents et de leurs missions, et contestation des réductions de budgets et d'effectifs.

Nous remercions bien évidemment l'ensemble des personnels qui, d'élection en élection, nous font confiance. Conscients de la responsabilité qui est la nôtre en ces temps difficiles, nous continuerons à défendre avec ténacité les valeurs d'un syndicalisme de lutte ancré dans la réalité et à l'écoute de tous les personnels.

→ POUR LA BnF, SES MISSIONS ET SES PERSONNELS, RENFORCEZ LA CGT > SYNDIQUEZ VOUS !

## ► RÉFORME DES RETRAITES, ATTENTION DANGER

E. Macron a annoncé qu'un euro cotisé ouvrirait à chaque salarié les mêmes droits. Derrière cette apparente équité se cachent trois problèmes :

1. Le calcul du montant des retraites ne se ferait plus sur les meilleures années de salaire
2. Les mécanismes de solidarité qui neutralisent les aléas d'un déroulement de carrière (chômage, maternité...) pourraient être plafonnés, voire totalement supprimés
3. On ne nous dit rien sur le contenu de nos droits. Quel âge de départ ? Que toucherons nous lors de notre départ en retraite ?

La seule certitude, c'est que nous serons tous perdants puisque le montant des pensions sera calculé sur l'ensemble de la carrière, sur les 43 annuités cotisées, au lieu des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public. Cette baisse programmée vise à généraliser les retraites par capitalisation comme complément aux pensions (comme les complémentaires santé avec la sécurité sociale). De quoi remplir les poches des assureurs privés et augmenter les inégalités entre les pensionnés.

## ► BUDGETS ET EFFECTIFS 2019, ÇA VA MAL POUR LA BNF

### De nouvelles coupes budgétaires

Comme le souligne sans cesse la direction, les crédits consacrés aux personnels augmentent de 1,7%. Mais cette légère hausse ne suffira pas, comme en 2018, à couvrir les besoins : augmentation des rémunérations due à l'ancienneté des agents, aux promotions pour les titulaires et à la campagne d'avancements pour les contractuels, aux recrutements pour combler les postes vacants, etc. N'oublions pas que fin 2018, les « caisses » étaient vides et sans un coup de pouce du ministère de 300 000 euros, la bibliothèque aurait été dans l'incapacité de verser la prime de fin d'année ! A noter, le budget de la formation professionnelle est d'ores et déjà amputé de 50.000 euros et celui de l'Action sociale de 10.000 euros.

Du côté du budget de fonctionnement dédié aux dépenses courantes et couvrant les missions de la BnF, l'entretien des bâtiments, la logistique, etc., la baisse est sévère (3,7 millions d'euros). Cela signifie des coupes budgétaires dans tous les domaines et une dégradation de la qualité de la maintenance des bâtiments, matériels, services, etc. dont bénéficient au quotidien les agents et les usagers. Les premières économies concernent le budget sûreté et sécurité diminué de 2 millions d'euros. Dès le 1er janvier, la prestation sûreté a été revue à la baisse à Tolbiac (plus d'agents postés dans l'allée Julien Cain du Haut-de-jardin).

Autre exemple, pour la conservation-restauration, pourtant mission fondamentale de la BnF, la chute vertigineuse des crédits se poursuit. En 10 ans, le budget a été amputé de moitié : 5,6 millions en 2009 contre 2,7 millions en 2019. Sur le long terme, les conséquences sont dramatiques pour les collections, qui risqueraient de ne plus être communiquées aux lecteurs, ni même parfois, reproduites.



### Des effectifs en baisse

Grâce aux grèves menées par les agents et l'intersyndicale CGT-FSU-SUD, aucune suppression de postes n'a été imposée à la BnF en 2017 et 2018. Cette année, malgré la mobilisation des personnels et les difficultés incontestables que rencontre la BnF en termes d'effectifs et de conditions de travail, le Ministère de la culture a décidé de réduire à nouveau le nombre de postes dédiés à la bibliothèque. L'établissement atteindra donc en 2019 304 suppressions d'emplois en 10 ans.

### Ces restrictions sont la conséquence d'Action publique 2022

En effet, cette nouvelle réforme de l'Etat prévoit pendant le mandat du président Macron :

- 15 milliards d'euros en moins pour la Fonction publique
  - 120 000 nouvelles suppressions de postes
  - la disparition de certaines missions de service public
  - une baisse du pouvoir d'achat (gel du point d'indice servant à calculer nos salaires, jour de carence...)
  - une rémunération au « mérite » en fonction des objectifs de l'employeur, évidemment en hausse en raison de la baisse des effectifs...
  - le règne de l'arbitraire avec la remise en cause des CAP nationales (carrière) et des CHSCT (conditions de travail)
  - un recours amplifié aux contractuels et à plus de précarité
- Au lieu de s'en prendre au Service public et à ses agents, le gouvernement devrait s'attaquer à l'évasion fiscale qui coûte entre 40 et 60 milliards d'euros/an à l'Etat et à la fraude fiscale : entre 60 et 80 milliards d'euros. Soit une fois et demie le montant du déficit public !

## ► ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES ET SANTÉ AU TRAVAIL

Le 17 janvier, un tribunal administratif a reconnu pour la première fois à un fonctionnaire une maladie professionnelle liée à une exposition prolongée aux ondes électromagnétiques. En septembre 2018, un jugement similaire avait été rendu pour un salarié du secteur privé.

### Wifi à la BnF : la démarche CGT

Ces deux jugements confirment notre démarche basée sur le principe de précaution. Dès 2015, dans le cadre du CHSCT (Comité hygiène, sécurité et conditions de travail) où nous avons fait intervenir le professeur Belpomme (chercheur intervenant à l'Organisation mondiale de la santé), les représentants du personnel avaient obtenu l'installation de bornes wifi à très faibles puissances (30 mW pour une puissance moyenne de 0,5 v/m max.) et l'installation de zones blanches avec des connexions uniquement filaires pour les lecteurs électro-sensibles (salles X, Y, T, « chapelles » des salles D et J, mezzanines des salles C, D, G et J).

→ Résultat : les mesures effectuées sur les différents sites font état de valeurs inférieures de 1/100 à la limite réglementaire (décret du 3 mai 2002).

## ► LA DDRH TOUJOURS EN CRISE, LA CGT TRÈS INQUIÈTE

Les difficultés durent depuis 4 ans : charge de travail trop importante, complexité toujours croissante de la gestion administrative et de la réglementation, défaut d'encadrement et d'organisation dans la priorisation des tâches et la communication... Au fil du temps, ces différentes difficultés ont généré de fortes tensions au sein des équipes et le départ de nombreux agents. La gestion de crise désastreuse de l'administration a encore ajouté au mal être.

En septembre 2016, à l'initiative de la CGT, une expertise extérieure a été diligentée. Le rapport présenté début 2017 s'est avéré accablant pour la direction. Les troubles psychosociaux n'ont cessé de croître depuis 2015 et ont impacté la santé psychique et physique des personnels. Pour protéger leur santé, bon nombre d'agents ont quitté l'établissement. Suite à ce rapport, la direction a mis en œuvre un plan d'actions puis une réorganisation sans réels résultats à ce jour puisque 17 postes restent vacants (25% des effectifs) et que la moitié des encadrants est partie. Devant la durée et l'importance de la crise et ces conséquences sur les personnels et l'ensemble de l'établissement, la CGT a interpellé la Présidente de la BnF à ce sujet.

## ► RICHELIEU : LA CGT ÉCRIT AU MINISTRE DE LA CULTURE

Monsieur le Ministre de la Culture,

Depuis sa réouverture, suite à plusieurs années de travaux, les dysfonctionnements, pannes et incidents se succèdent dans le quadrilatère Richelieu, site historique de la Bibliothèque nationale de France accueillant également l'Institut national d'Histoire de l'Art (INHA) et l'École des Chartes. L'ensemble des espaces est touché, que ce soient les bureaux, les salles de lecture et les magasins où sont conservées les collections patrimoniales.

### 1. La liste des inondations et infiltrations d'eau pluviale dans les espaces de travail et les locaux conservant des fonds patrimoniaux s'allonge inexorablement depuis deux ans.

Après l'École des Chartes le 17 mai 2017, les magasins du département des Manuscrits (les 10 et 24 juillet, 8 et 9 août : une centaine d'ouvrages endommagés), les locaux attenants à la salle Labrouste (les 10 juillet, 25 août et 14 sept.), le département des Arts du spectacle (découvertes dans deux bureaux en mars et septembre), c'est au tour, le 29 déc. des espaces de travail du service des Manuscrits médiévaux d'être durement touchés puis, dans une aile attenante, ceux du service des Manuscrits modernes et contemporains de subir des infiltrations d'eau.

En 2018, dès janvier, en raison de fortes pluies, les fuites reprennent dans le département des Manuscrits (le 15, 17, 18, 19 et 22 janvier) touchant des espaces de travail puis par infiltration un magasin et la salle de lecture classée du département. Le 2 février, l'eau pénètre à nouveau au niveau des plafonds et dégouline le long des murs, que ce soit dans plusieurs bureaux ou dans la salle de lecture. Au sein du département des Arts du spectacle, les infiltrations repérées au cours de l'année 2017 prennent de l'ampleur (les 11 décembre et 16 janvier).

Le 22 mai 2018, suite à un violent orage, la salle Labrouste - salle classée tout juste restaurée et dévolue à l'INHA - est également touchée par une importante fuite, il en est de même dans la galerie Rondel (magasin classé contenant des collections patrimoniales du département des Arts du spectacle). Au sein des départements des Manuscrits, plusieurs espaces de travail - toujours les mêmes - ainsi qu'un magasin ont également subi de nouvelles inondations et infiltrations provenant de la toiture. Enfin, un atelier et un bureau du service de la Reproduction ont été touchés. Le 28 août 2018, toujours suite à un orage, des fuites ont encore une fois été constatées.

### 2. Côté départ de feux, 4 incidents importants ont été recensés en moins d'un an sur le site de Richelieu.

Le 8 octobre 2017, ce sont les locaux de l'INHA qui ont dû faire face à un incendie heureusement rapidement maîtrisé. Cet événement a néanmoins confirmé de façon patente les problèmes de sûreté et de sécurité que la CGT dénonçait dès la réouverture du site (lecteurs de badges absents ou fonctionnant mal ne permettant pas de bloquer les portes, manque de clés, etc.). Un individu a ainsi pu et sans contrainte monter sur les échafaudages donnant sur la rue, passer par les toits et circuler sans encombre dans le bâtiment jusqu'à mettre le feu à un bureau.

Le 1er mars 2018, c'est au tour de la partie en chantier de voir un départ d'incendie. Conséquence, l'ensemble des personnels et des lecteurs du quadrilatère Richelieu ont dû être évacué. Le 9 mars, le feu reprend dans la zone où quelques jours plus tôt il avait été circonscrit. Le 31 mars, nouvel incident et nouvelle évacuation du site en raison d'une coupure électrique générale dû au sectionnement d'une ligne à haute tension sur le chantier. Enfin, le 31 juillet 2018 un départ d'incendie, toujours côté travaux, nécessite l'intervention du SPSI et l'évacuation d'une partie des personnels en raison des émanations générées par le feu.

Monsieur le Ministre, cette liste non exhaustive de sinistres et d'incidents démontre que la sécurité et la sûreté des personnels, des usagers et des collections patrimoniales du site de Richelieu ne sont toujours pas assurées. Si les interventions des services techniques de la BnF et d'entreprises extérieures ont réglé un certain nombre de dysfonctionnements, la récurrence des incidents et le nouveau départ de feu ayant eu lieu cet été côté chantier (zone sous l'autorité de l'OPPIC) doivent amener le ministère à réagir.

**Un audit sur la sécurité du site et les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures correctives doivent être programmés très rapidement.** Il en va de votre responsabilité, tant vis à vis des usagers et des personnels qui sont sous votre autorité, que de la pérennité du patrimoine national.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

→ Suite à ce courrier d'oct. 2018, le Ministère de la culture nous a informé qu'un audit de l'ensemble des toitures et une évaluation de l'état des façades du site avaient été réalisés, et que la mission sécurité-sûreté-accessibilité de la Direction générale des patrimoines avait été saisie. Alors que dans la zone rénovée, un nouvel incendie sous la cour d'honneur s'est déclaré en nov. 2018 et de nouvelles fuites sont apparues cet hiver, la CGT a demandé la transmission de ces audits et le détail des mesures prises aux représentants du personnel du CHSCT.

## ► LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL CGT

Les représentants du personnel CGT sont présents et vous défendent dans toutes les instances de la bibliothèque :

- Le **CHSCT** (Comité hygiène, sécurité et conditions de travail) traite des conditions de travail des agents
- Le **Comité technique** s'intéresse au fonctionnement et aux missions de la BnF
- Le **Conseil d'administration** aborde les orientations générales et budgétaires
- Le **Comité scientifique** s'intéresse à la politique scientifique et de recherche
- La **CCPC** s'occupe des contractuels (contrat, changement de groupe, litige, sanction disciplinaire...)
- La **Commission secours** contrôle l'attribution des aides exceptionnelles délivrées au personnel
- Le **COPIF** valide les demandes de formation individuelle financées par l'établissement

CHSCT	Comité technique	Conseil d'administration	Comité scientifique
BONNEFON Maud	BOILLET Jérôme	MEZZASALMA Philippe	CHICHA Céline
MESNAGE Gaël	CHICHA Céline	PATUREAU Christine	COTTOUR Chloé
PROVERA Lucie	GASPARD Céline	Sup. MESNAGE Gaël	GASPARD Céline
ROSILLO Natacha	PATUREAU Christine	<b>CCPC</b> (dédiée aux contractuels)	<b>Suppléants</b>
<b>Suppléants</b>	<b>Suppléants</b>	MICHALOPOULOS Ioannis	FAUCHEREAU Lise
MARTINEZ Kathleen	COTTOUR Chloé	Sup. IVANOFF François	MERCUZOT Delphine
PATUREAU Christine	DUBOIS Pierre-Emmanuel	<b>Commission secours</b> (aide)	PROVERA Lucie
RAZAFIARIVÉLO Rosa	MESNAGE Gaël	BOILLET Jérôme	-
TERTRAIN-BLOCH Manon	MICHALOPOULOS Ioannis	MANSUY Caroline	<b>COPIF</b> (dédiée à la formation)
-	-	MILLET Régine	MANSUY Caroline

## ► QUI SONT LES ASSISTÉS ?

Depuis plusieurs années, on entend malheureusement tout et n'importe quoi concernant les services publics et leurs personnels : « ça ne sert à rien », « les agents de l'Etat sont des fainéants », ou encore « les Français sont des assistés »... Pourtant, si on y regarde de plus près, qui sont réellement les "assistés" ? L'Etat ne donne-t-il pas aux entreprises plus de 200 milliards d'euros par an en aides et exonérations diverses ? Le CICE (20 milliards d'euros/an, 40 milliards en 2019) supposé faire baisser le chômage n'a jamais prouvé son utilité, mais de l'avis général, a permis aux entreprises d'augmenter leurs marges. Transformée cette année en baisse des cotisations sociales, le CICE siphonne désormais les caisses de la sécurité sociale pour abonder celles des entreprises. Dans le même temps, les grands groupes français voient leurs gains exploser (57,4 milliards € de bénéfices en 2018) tout en profitant d'une part importante de ces aides. Alors qui sont les assistés ?

Pour compenser ces 200 milliards d'euros/an donnés aux entreprises, les gouvernements successifs multiplient les coupes dans les budgets de la Fonction publique, vident les caisses de la Sécurité sociale et suppriment des postes d'agents publics (120.000 d'ici 2022). Pendant ce temps, l'évasion fiscale coûte entre 40 et 60 milliards d'euros/an à l'Etat et la fraude fiscale entre 60 et 80 milliards d'euros. Soit une fois et demie le montant du déficit public !

## ► CES COLLÈGUES QUE L'ON NE VEUT PLUS VOIR

Dans leurs rapports annuels d'activité, les médecins de prévention ont plusieurs fois alerté l'administration des difficultés que rencontrent à la BnF les personnels en situation de handicap (déclaré ou non) : « Notre pratique professionnelle ainsi que les échanges que nous avons avec le service social et la psychologue, montrent un besoin d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique (...) Nous alertons sur le fait qu'il y a à la BnF des personnes psychologiquement fragiles ou fragilisées par certaines situations, et que le risque de décompensation voire de suicide n'est pas négligeable. De plus, la diminution des effectifs réduit la tolérance des agents envers (ces) personnes car la charge de travail est répartie entre les autres collègues qui n'ont plus le temps de s'occuper des plus fragiles ».

En effet, en tant qu'organisation syndicale, nous avons pu constater ces dernières années l'amplification de ces difficultés. Les causes sont multiples : tensions dans les services du fait de la baisse des effectifs ou des réorganisations, crise de la DdRH, encadrements surchargés ou mal formés à gérer de telles situations... **Face à l'absence de mesures prises par la direction et à l'abandon de certains collègues, la CGT BnF a alerté le CHSCT de l'établissement. Par ailleurs, la CGT appelle les collègues à faire reconnaître leur handicap (statut RQTH) afin d'être mieux protégés et bénéficier des aménagements de postes auxquels ils ont droit.**

## ENSEMBLE, PLUS FORTS ! SYNDIQUEZ-VOUS

► **Permanence du lundi au vendredi à Tolbiac, local à côté de la médecine de prévention, niveau A2, T4**

► **tel : 01-53-79-49-01, mail : cgt@bnf.fr**

**Toute l'actualité de la BnF et de la CGT ► [www.cgtnbf.fr](http://www.cgtnbf.fr)**